ART. PREMIER N° 7267

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 7267

présenté par Mme Bergé

à l'amendement n° 3541 de Mme Le Peih

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« État ».

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à supprimer la consultation obligatoire de l'ADEME, de la DGCCRE et du CESE préalable au décret du Conseil d'Etat.